

	Manuel QSSE Chapitre 7.M0.12 Transport de sang	Date d'approbation : 02/08/2024
		Version 02
		Page 1 sur 3

Rédigé par :	Approuvé par :
KLD	RD

1. Objet

L'objectif de ce mode opératoire est de définir les conditions de transport des culots de sang entre l'Etablissement Français du Sang (EFS) et le Centre Hospitalier de Belle-Île (CHBI) dans le cadre de l'activité transfusionnelle du CHBI.

2. Domaine d'application

Les gares de Quiberon et Le Palais
Les navires de la liaison Quiberon-Le Palais

3. Mode opératoire

3.1. Conditions de transports

Les culots de sang sont conditionnés avec des plaques eutectiques types ALCAL® dans une mallette isotherme ISOS® permettant de garantir un transport thermorégulé. La mallette est scellée à son départ de l'EFS ou du CHBI.

Cette mallette doit impérativement être déposée dans le bac jaune installé en gare de Quiberon et le Palais ou dans le navire.

Ce bac sert uniquement à contenir la mallette (rien d'autre ne peut y être entreposé, ni prélèvement sanguin, ni médicament).

3.2. TRANSPORT QUIBERON – PALAIS ALLER RETOUR

▪ Déclenchement du transport

Le CHBI contacte le transporteur terrestre chargé d'acheminer ou de ramener la mallette contenant les culots de sang depuis/à l'EFS et lui communique l'horaire de départ/ d'arrivée du navire.

Après réception de la mallette, le chauffeur contacte le N° d'astreinte de l'exploitation de Le Palais (Tél : 0785956192) pour l'informer de l'heure de dépôt des culots de sang au service marchandises de la gare Quiberon.

Pour le retour, le CHBI contacte le N° d'astreinte de l'exploitation de Palais (Tél : 0785956192) pour l'informer de la récupération des culots de sang au service marchandises de la gare de Palais.

NB : Ce document avec logo couleur est réputé contrôlé.

	Manuel QSSE Chapitre 7.M0.12 Transport de sang	Date d'approbation : 02/08/2024
		Version 02
		Page 2 sur 3

- Etape 1 : La valise est réceptionnée au service marchandises de Quiberon et déposée dans le bac jaune d'accueil. La fiche navette est signée par le transporteur terrestre et l'agent de quai du service marchandises.
- Etape 2 : Lors de l'embarquement, l'agent de quai la dépose dans le bac jaune au garage du bateau (bac séparé de la caisse des prélèvements sanguins).

Il renseigne le nom du bateau, signe la fiche navette et prévient le commandant par Talkie.

- Etape 3 : Arrivé à quai à Le Palais, l'agent de quai qui débarque la valise, la dépose au bureau du service marchandises en gare de Le Palais, signe la fiche navette et prévient le bosco qui en informera le commandant.
 - Etape 4 : Le personnel logistique du CH de Belle-Île la réceptionne au bureau du service marchandises et signe la fiche navette.
- Chaque étape est validée par une signature. Chacune d'elle atteste que le signataire a vérifié l'intégrité de la valise de transport et du scellé numéroté.

Pour le retour de la valise, elle est déposée au service marchandises de Le palais, et suit le chemin inverse en respectant la même traçabilité.

3.3. Traçabilité

La traçabilité du transport des culots de sang est assurée par 2 documents : un bordereau de transport et une fiche navette (ALLER ou RETOUR) en annexe de ce dernier. Ces documents sont conservés dans une pochette plastifiée transparente, visible sur le dessus de la valise.

Lors de la fermeture de la valise à l'EFS à l'aller ou au CHBI pour le retour, un scellé numéroté est apposé sur une des poignées. Le numéro du scellé et du bordereau sont inscrits sur la fiche navette par la personne en charge du collisage (EFS ou CHBI).

La traçabilité du transport assuré par la Compagnie Océane est intégralement tracée sur cette fiche navette.

Lors de chaque étape, l'intervenant inscrit la date, l'heure, son nom et sa signature dans la case prévue.

3.4. Organisation du retour de la valise vide

La valise est considérée « vide » lorsqu'elle ne contient pas de culot de sang. Elle ne contient que les eutectiques et **n'a plus de scellé**. Elle ne nécessite pas de traçabilité.

NB : Ce document avec logo couleur est réputé contrôlé.

	Manuel QSSE Chapitre 7.M0.12 Transport de sang	Date d'approbation : 02/08/2024
		Version 02
		Page 3 sur 3

La valise vide effectue le trajet retour Le Palais-Quiberon au sein d'un véhicule de transport terrestre qui effectue la traversée sur un navire de la Compagnie Océane. Aucune surveillance n'est requise de la part du personnel de la Compagnie.

3.5. Procédure en cas de retard ou d'incident

- En cas de retard du navire > à 15 min ou d'incident, le service d'astreinte de Le Palais contacte :
 - Le service de Médecine du CHBI au N° 0297314864
 - Ou l'accueil de la CHBI en cas de non réponse au N° 0297314848
- En cas d'incident, le CHBI peut contacter le numéro d'astreinte exploitation au : 0785956192.

NB : Ce document avec logo couleur est réputé contrôlé.